



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 2 février 2010*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume</u> :	VULLIEZ Julie (DS)

### **Délégués excusés :**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GUILLAUME Bernard (DT Saint Jean d'Aulps), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), BOINNARD Catherine (DT Seytroux), COFFY Serge (DT La Baume) et POLLION Frédéric (DT La Baume)

### **Délégués absents :**

MUFFAT Serge (DT Montriond), ROSSET Michel (DS Seytroux), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot), MORAND Nathalie (DS Le Biot), LABAR Philippe (DS La Vernaz) et GRENAULT Maryse (DS La Forclaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTEL Charles-Henri (Responsable financier CCVA) et TOSI Cyrielle (Chargé de mission transport SIAC)

## **1- Mobilité**

### ***1.1 Proposition de réorganisation de la compétence transport sur la Vallée d'Aulps***

Stéphane PUGIN-BRON, accompagné de Cyrielle TOSI, chargée de mission transport auprès du SIAC, fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une proposition de réorganisation de la compétence transport élaborée en commun par la Présidente de la CCVA et la Présidente du Syndicat du Collège.

#### ***1.1.1 La compétence transport aujourd'hui***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire les modalités actuelles d'exercice de la compétence transport. Aujourd'hui, 5 acteurs interviennent :

- le Conseil Général de la Haute-Savoie
  - Autorité Organisatrice de Premier Rang
  - Gestion des lignes interurbaines Thonon-Les Gets et Cluses-Morzine
  - Principal financeur de la compétence (100% du scolaire et 50 à 70% du BAB selon les lignes)
- le Syndicat du collège de Saint Jean d'Aulps
  - Autorité Organisatrice de Second Rang
  - Gestion du transport scolaire
  - 1 personne à 66% (comptabilité du syndicat et gestion du transport scolaire)
- la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps
  - Gestion des transports touristiques interstations (Balad'Aulps Bus) dans le cadre d'une convention avec le CG74 (avenant DSP lignes régulières)
  - Conventionnement avec Morzine et Les Gets pour le financement de ce service
- Les communes de Morzine, des Gets et de Saint Jean d'Aulps
  - Gestion et financement de réseaux communaux (dans le cadre d'une délégation du CG pour Morzine)
- le SIAC
  - Chargée de mission transport Chablais avec 50% de temps travail sur le Haut-Chablais

### ***1.1.2 Les limites du système actuel***

- Pas de compétence tourisme et moyens humains limités au syndicat du collège
  - d'où l'impossibilité de prendre en charge d'autres actions en matière de transport
- Absence du syndicat du collège de la commune de La Forclaz sans modification des statuts (délibération du 26/03/09 sans suite actuellement)
  - d'où l'impossibilité de transporter légalement les enfants de La Forclaz au collège malgré une demande en cours
- La CCVA ne peut pas être AO2
  - d'où l'impossibilité de réaliser les projets en matière de Transport à la Demande alors que des crédits sont réservés au CDDRA, qu'une étude globale va démarrer sur le Chablais et que des expérimentations doivent avoir lieu dès 2011
- Le CG 74 et la Sous-Préfecture souhaitent n'avoir sur la Vallée d'Aulps qu'un seul interlocuteur en matière de transport
- Une chargée de mission Chablais qui, par manque de temps, gère sur le Haut-Chablais l'opérationnel (BAB) et ne fait pas assez de réflexion et de développement

En conclusion, la Vallée d'Aulps possède un réseau de transports collectifs qui commence à être performant mais avec :

- un réseau qui doit encore gagner en cohérence avec une utilisation plus rationnelle des cinq maillons du transport (lignes interurbaines, lignes scolaires, lignes touristiques, lignes communales et TAD),
- une organisation administrative peu efficace et inadaptée au respect de la législation des transports,
- des moyens humains existants mais dispersés,
- une communication à améliorer et à globaliser pour être plus efficace.

### ***1.1.3 La proposition de réorganisation***

La proposition serait de faire de la CCVA le coordinateur unique des transports sur la vallée en lui donnant la qualité d'Autorité Organisatrice de second rang.

Ceci implique :

- le transfert de la compétence transport des 9 communes membres de la CCVA à la CCVA,
- la suppression de la compétence transport scolaire du syndicat du collège, qui pourrait éventuellement être supprimé si sa dernière compétence (gestion du gymnase) était également transférée soit à la CCVA, soit à la commune de Saint Jean d'Aulps,
- le transfert du personnel du syndicat à la CCVA pour s'occuper exclusivement des transports scolaires et touristiques (plus de travail de comptabilité). Son bureau pour des raisons de proximité pourrait être conservé au collège.
- l'extension du système actuel de convention avec Morzine et Les Gets au transport scolaire.

#### *Les avantages de cette réorganisation*

- une seule structure ce qui facilitera la mise en cohérence des réseaux,
- la possibilité de faire du Transport à la Demande,
- une personne à 66% (voir plus à terme) pour aider la chargée de mission Haut-Chablais et travailler sur l'opérationnel (transport scolaire et BAB)
- pas de changement pour Morzine et Les Gets si ce n'est le versement de leur financement transport (BAB et scolaire) à une seule structure (CCVA) au lieu de 2 (CCVA et Syndicat scolaire).

#### *Le calendrier prévisionnel*

- 2 février 2010 : avis du Conseil Communautaire

Si avis favorable :

- 4 février 2010 : avis du Comité Syndical

Si avis favorable :

- février 2010 : entrevue (ou courrier) avec les communes de Morzine et des Gets et le Conseil Général

Si pas d'opposition :

- avril 2010 : délibération du Conseil Communautaire

- mai 2010 : délibération des 9 communes

- 1<sup>er</sup> août 2010 (début année scolaire) ou 1<sup>er</sup> janvier 2011 : mise en place de la nouvelle organisation

Georges LAGRANGE, compte tenu de la réglementation actuelle visant à réduire le nombre des structures publiques existantes, souligne qu'il serait préférable, dans l'hypothèse de transfert de la compétence transport à la CCVA, de faire de même avec la compétence gestion du gymnase et donc de dissoudre le syndicat du collège.

#### **Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, donnent un avis favorable :**

- **au transfert de la compétence transport des 9 communes de la CCVA à la CCVA,**
- **à la suppression de la compétence transport du Syndicat du Collège,**
- **au transfert de la compétence gestion du gymnase du Syndicat du Collège à la CCVA, et par conséquent à la dissolution du Syndicat du Collège.**

#### **1.2 Crédit d'une ligne Balad'Aulps Bus supplémentaire**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le fonctionnement du Balad'Aulps Bus pendant la période estivale :

- 1 ligne : Les Gets – Morzine – Saint Jean d'Aulps – Le Biot – Le Jotty avec en alternance passage à Montriond et à Essert-Romand,
- 6 allers-retours journaliers de fin juin à fin août,
- 12 057 usagers en 2009 (augmentation de 50% par rapport à 2008),

• Coût total : 58 000 €	
◦ Recettes :	6 000 €
◦ CG 74 (70% du reste à charge) :	52 000 €
◦ Collectivités (30%) :	5 600 € dont CCVA : 1 400 €

*Pourquoi une ligne B ?*

- pour anticiper la croissance de la fréquentation du fait de la montée en puissance du Multipass,
- pour éviter la saturation de la ligne A entre Les Gets et Morzine,
- pour répondre à la forte demande de la clientèle d'accéder au Lac de Montriond en transport collectif.

*La nouvelle ligne B*

• le parcours : Les Gets – Morzine – Montriond – Lac de Montriond - Saint Jean d'Aulps,	
• 3 allers-retours journaliers de fin juin à fin août (horaires envisagés : 13h15, 15h15, 17h30)	
• Coût total : 37 600 €	
◦ CG 74 (50%) :	18 800 €
◦ CDDRA (30%) :	11 200 €
◦ Collectivités (20%) :	7 600 € dont CCVA : 700 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande la création d'une ligne B pour le Balad'Aulps Bus dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **2- Finances**

### ***2.1 Débat d'orientations budgétaires***

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire les besoins en fiscalité par service, étant entendu que ces besoins ne couvrent que les dépenses de fonctionnement 2010 ainsi que les programmes d'investissement en cours.

#### ***Administration Générale***

La diminution des besoins en fiscalité s'explique par l'imputation en 2009 d'un excédent de fiscalité de 58 000 euros correspondant à des rôles supplémentaires des années précédentes.

#### ***Déchets***

Il s'agit d'un nouveau service qui englobe les anciens services « Collecte sélective », « Déchetterie » et « Ordures Ménagères ». L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique par l'obligation comptable de prévoir au budget l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, ce qui revient à budgéter 13 mois de collecte pour l'ensemble des prestataires (décembre 2009 + 12 mois en 2010).

#### ***Dépôt de matériaux inertes***

Il s'agit d'un nouveau service qui s'équilibre sans fiscalité.

#### ***Développement économique***

L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique notamment par la création d'une nouvelle ligne été pour le Balad'Aulps Bus, l'augmentation de la participation au SIAC (75 800 € en 2009 / 85 400 € en 2010), la réalisation de l'étude préopérationnelle pour l'OPAH du Haut-Chablais (5 000 €, l'autofinancement en totalité de la participation de la CCVA pour la nouvelle trésorerie (128 000 €), le financement de la part CCVA de l'étude et du chargé de mission pour le contrat de bassin des Dranses (6 000 €, l'inscription d'une réserve de 10 800 € pour l'aide au logement des médecins ainsi que les études et le suivi du programme de reconversion du site de la MGEN pour 24 300 € Stéphane PUGIN-

BRON précise qu'aucun crédit n'est prévu pour la réalisation des travaux d'aménagement de la maison médicale.

André PEERSMAN estime que des crédits devraient être inscrits sur 2010 pour l'aménagement de la maison médicale. Ceci montrerait une volonté politique forte des élus de la vallée de réaliser rapidement ce projet.

Stéphane PUGIN-BRON propose d'inscrire 64 000 euros de travaux d'investissement sur le programme de la MGEN et de diminuer de ce même montant la participation 2010 de la CCVA à la nouvelle trésorerie (soit 64 000 € en 2010 et le solde en 2011).

#### **Divers et subventions**

Voir **2.4 Subventions 2010**.

#### **Domaine de Découverte**

La diminution des besoins en fiscalité s'explique notamment par la réduction de la masse salariale et par l'inscription en recettes d'une participation du budget annexe au budget principal. Par contre, les travaux d'investissement sont limités à 45 000 euros.

#### **Espace (animation)**

L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique par l'autofinancement du remplacement du véhicule (25 000 €).

#### **Espace (sentiers)**

RAS.

#### **Ferme**

Le service s'équilibre sans fiscalité du fait de l'augmentation du loyer payé par le fermier.

#### **Gendarmerie**

Les besoins en fiscalité sont nuls pour l'année 2010, les travaux étant financés par l'emprunt.

#### **Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps**

Voir **2.4 Subventions 2010**.

#### **Relais d'Assistantes Maternelles**

L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique par l'utilisation de l'excédent en 2009.

#### **Rés'Aulps**

La diminution des besoins en fiscalité s'explique dans la mesure où les crédits inscrits au budget 2009 englobaient la participation de la CCVA pour 2008 et 2009.

#### **Salle culturelle**

La diminution des besoins en fiscalité s'explique par l'autofinancement des travaux d'aménagement en 2009. Il ne reste donc à financer à compter de 2010 que les charges de fonctionnement.

#### **Secours et incendie**

Les besoins en fiscalité prennent en compte la participation de la CCVA au SDIS (56 800 euros – voir **2.2 Participations SDIS 2010**) ainsi que l'attribution des subventions annuelles au Secours en Montagne et à l'association des Chiens d'Avalanche (1 800 euros).

#### **Equipements sportifs**

L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique par l'autofinancement en 2010 des travaux d'aménagement de la salle d'accueil multiactivités à Montriond.

## Tourisme

L'augmentation des besoins en fiscalité s'explique par l'augmentation de la participation 2010 de la CCVA à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.

## Voirie

Les besoins en fiscalité permettent d'augmenter le montant total des droits ouverts des communes de 20 000 euros, sachant que la répartition entre fonctionnement et investissement sera effectuée lors d'un prochain bureau voirie.

### Besoins en fiscalité

Service	Réalisé 2009	Besoins 2010
Administration Générale	178 630 €	32 700 €
Déchets	18 000 €	42 600 €
Dépôt de matériaux inertes	0 €	0 €
Développement économique	125 800 €	267 800 €
Divers et subventions	16 100 €	16 100 €
Domaine de Découverte	255 500 €	184 300 €
Espace (animation)	46 000 €	67 200 €
Espace (sentiers)	30 500 €	30 500 €
Ferme	0 €	0 €
Gendarmerie	40 000 €	0 €
Musique (EMVA)	24 000 €	24 000 €
RAM	1 000 €	7 100 €
Rés'Aulps	8 000 €	4 500 €
Salle culturelle	42 200 €	13 300 €
Secours et incendie	58 700 €	58 700 €
Équipements sportifs	34 100 €	73 400 €
Tourisme	34 800 €	36 400 €
Voirie	590 083 €	590 000 €
<b>Total</b>	<b>1 503 413 €</b>	<b>1 448 600 €</b>

## Estimation des ressources

• <i>Fiscalité 2008 (4 taxes)</i>	1 194 700 €
• <i>Fiscalité 2009 (4 taxes)</i>	1 333 330 €
• Estimation 2010	1 275 200 €
<i>TH et TFPB bases +2%</i>	
<i>TFNB bases +1%</i>	
<i>TP +0%</i>	
• <i>DGG 2008</i>	154 680 €
• <i>DGF 2009</i>	170 083 €
• Estimation 2010 (+2%)	173 400 €
• <i>Ressources 2008</i>	1 349 380 €
• <i>Ressources 2009</i>	1 503 413 €
• Estimation ressources 2010	1 448 600 €

### **2.2 Participation SDIS 2010**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCVA est compétente pour payer à la place des communes la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie. Elle précise que la cotisation 2010 s'élève à 204 905 euros et propose, comme chaque année, de voter la répartition de cette participation entre la Communauté et les communes, répartition présentée dans le tableau suivant :

Communes	Répartition en fonction de la population DGF 2001	Participation des communes en 2010
La Forclaz	224	3,6%
La Vernaz	259	4,1%
La Baume	300	4,8%
Le Biot	753	12,0%
Seytroux	393	6,2%
St Jean d'Aulps	2147	34,1%
Montriond	1309	20,8%
Essert-Romand	521	8,3%
La Côte d'Arbroz	384	6,1%
<b>Total</b>	<b>6290</b>	<b>100,0%</b>
		<b>148 096 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition de la participation 2010 au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie présenté dans le tableau ci-dessus.**

### **2.3 Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2010**

*Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps sera voté le 9 mars 2010,*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-après :**

Nature de la dépense	Imputation comptable	Montant autorisé
Acquisition de bacs à ordures ménagères	21578-51	5 600,00
Acquisition de colonnes de collecte sélective	21578-52	10 000,00
Acquisition de tables pour le Domaine de Découverte	2183-30	1 100,00
Aménagement de la déchetterie	2312-50	1 400,00
Aménagement des sentiers	2312-60	500,00
Etude de réhabilitation du site de la MGEN	2313-55	6 500,00
Aménagement d'une salle culturelle à Saint Jean d'Aulps	2313-65	150 000,00
Aménagement d'une salle d'accueil multiactivités à Montriond	2313-75	300,00
Travaux de voirie	2317-81	1 200,00
Rénovation de ponts à Saint Jean d'Aulps	2317-84	150 000,00
<b>Total dépenses autorisées</b>		<b>326 600,00</b>

## 2.4 Subventions 2010

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter, comme chaque année, les subventions à verser aux associations de service aux personnes, aux associations sportives et culturelles, à l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps ainsi qu'aux autres organismes présents sur la vallée.

Jacqueline GARIN précise que l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps a demandé une subvention pour 2010 à hauteur de 30 415 euros contre 24 000 euros les années précédentes. Elle souligne que la participation de la CCVA n'a pas augmenté depuis longtemps. Elle propose, avant de décider de l'augmentation, de rencontrer les responsables de l'Ecole de Musique lors de la prochaine réunion.

Jean-Claude MORAND insiste sur la nécessité de ne verser une subvention qu'aux organismes qui en font la demande expresse accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et du budget 2010.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2010 :**

▫ Association des maîtres-chiens du Chablais	800 €
▫ Secours en Montagne Saint Jean d'Aulps	500 €
▫ Secours en Montagne Morzine	500 €
▫ Ski Club de Saint Jean d'Aulps	2 500 €
▫ Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	2 500 €
▫ A.D.M.R. des Dranses	1 300 €
▫ A.D.M.R. de la Vallée d'Aulps	4 200 €
▫ La Guérinière	350 €
▫ Savoie-Argentine	250 €
▫ Ametya	250 €
▫ CEG de Saint-Jean d'Aulps	1 000 €
▫ Syndicat exploitants agricoles	600 €
▫ Trad'Aulps	300 €
▫ Club Rencontres et Loisirs	300 €
▫ École de Musique de la Vallée d'Aulps	24 000 €
▪ <i>versement au 01/04 :</i>	<i>12 000 €</i>
▪ <i>versement au 01/09 :</i>	<i>12 000 €</i>
- **précise** que le versement de ces subventions sera nécessairement conditionné par la réception d'une demande expresse accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et du budget 2010 des intéressés,
- **charge** la Présidente de procéder au versement de ces subventions, sachant que les crédits correspondants devront être prévus au budget primitif 2010.

## **2.5 Financement de la trésorerie**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il avait été décidé, lors de la dernière réunion du 2 février 2010, de conditionner la participation de la CCVA à celle de la commune de Morzine. Suite à une délibération favorable du Conseil Municipal, il propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin d'autoriser la Présidente à signer la convention financière à passer avec la commune de Saint Jean d'Aulps (montant de la participation : 128 000 euros).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention avec la commune de Saint Jean d'Aulps pour le financement de la trésorerie.**

### **3- Gendarmerie**

#### ***2.1 Point sur le projet***

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'une étude de sol a révélé la présence d'une nappe de surface sur une partie du terrain, ce qui nécessite de procéder à des adaptations qui ont été validées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et qui feront l'objet d'un petit permis modificatif sur un des bâtiments.

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du Conseil Communautaire à délibérer afin de lancer la deuxième phase du projet, à savoir la validation des travaux à réaliser (la première était la validation du terrain).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer la deuxième phase du projet de construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps à Montriond.**

#### ***2.2 Souscription d'un emprunt***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation des établissements bancaires a été lancée en vue de l'obtention d'un préfinancement des travaux d'aménagement à hauteur de 3 200 000 euros (avec possibilité de tirages tout au long du chantier) ainsi que de la consolidation d'un premier emprunt de 2 000 000 d'euros sur 30 ans à taux fixe (avec une première échéance trimestrielle en avril 2011). Il précise que les 2 offres économiquement les plus avantageuses sont celle de la Caisse d'Epargne et celle du Crédit Agricole. Ces offres sont les suivantes :

	<b>Crédit Agricole</b>	<b>Caisse d'Epargne</b>
<b>Frais de dossier</b>	750 euros	750 euros
<b>Préfinancement 3 200 000 €</b>		
<i>Frais de tirage</i>	T4M +0,63%	EONIA +0,60%
<b>Emprunt 2 000 000 € 1<sup>ère</sup> échéance 04/2011</b>		
<i>Taux fixe 30 ans</i>	4,32 %	4,27 %
<i>Echéance trimestrielle</i>	30 321 €	29 856 €
<b>Emprunt 2 000 000 € 1<sup>ère</sup> échéance 10/2011</b>		
<i>Taux fixe 30 ans</i>		4,37 %
<i>Echéance trimestrielle</i>		30 222 €

Stéphane PUGIN-BRON propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne sur la base d'une première échéance en octobre 2011, ce qui permettrait à priori de ne commencer à rembourser le crédit qu'à partir du moment où l'on percevra le premier loyer de la part de l'Etat.

Jean-Claude MORAND et André PEERSMAN soulignent qu'il serait intéressant compte tenu du faible taux pratiqué par la Caisse d'Epargne d'emprunter directement 2 300 000 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, à savoir :**

- la mise à disposition d'une enveloppe globale de préfinancement de 3 200 000 euros avec des frais de tirages indexé sur EONIA + 0,60%,
- la consolidation d'un emprunt sur 30 ans à 4,37% avec un point de départ d'amortissement au 25 juillet 2011 et une première échéance trimestrielle au 25/10/2011,
- une commission d'engagement de 960 euros (0,03% du capital emprunté).

#### **4- Marchés publics**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 23 décembre 2009 pour l'évacuation et le traitement des déchets collectés (points verts et déchetterie). Elle propose, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 janvier 2010, d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : Multimatériaux
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Collecte : 470,00 €HT la rotation
    - Tri et conditionnement : 95,00 €HT la tonne
    - Traitement des refus : 130,00 €HT la tonne
- Lot n° 2 : Verre
  - Entreprise : ICART
  - Prix unitaire :
    - Collecte : 22,50 €HT la tonne
- Lot n° 3 : Encombrants
  - Entreprise : DIEMUNSCH
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0 €HT par mois
    - Collecte : 98,00 €HT la rotation
    - Coût de traitement : 101,20 €HT la tonne
- Lot n° 4 : Carton
  - Entreprise : DIEMUNSCH
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0 €HT par mois
    - Collecte : 0 €HT la rotation
    - Prix de rachat : 20 €HT la tonne
- Lot n° 5 : Ferraille
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0 €HT par mois
    - Collecte : 0 €HT la rotation
    - Prix de rachat : 95,00 €HT la tonne
- Lot n° 6 : Déchets verts
  - Entreprise : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 30,00 €HT par mois
    - Collecte : 80,00 €HT la rotation
    - Coût de traitement : *facturé par la Compostière des Savoie*

- Lot n° 7 : Bois
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 45,00 €HT par mois
    - Collecte : 80,00 €HT la rotation
    - Coût de traitement : 41,00 €HT la tonne
- Lot n° 8 : DMS
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0 €HT par mois
    - Collecte : 0 €HT la rotation
    - Coût de traitement : 900,00 €HT la tonne

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots, conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 22 janvier 2010, dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **5- Questions diverses**

### ***5.1 Désignation d'un délégué à l'OPAH***

Madame la Présidente invite les membres du Conseil Communautaire à désigner un délégué de la CCVA pour représenter la collectivité dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée par le SIVOM du Haut-Chablais. Marie-Thérèse CHARNAVEL se porte candidate.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Marie-Thérèse CHARNAVEL comme représentante de la CCVA à l'OPAH du Haut-Chablais.**

### ***5.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps***

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Ces tarifs sont les suivants :

- Visite Flamb'Aulps :
  - ancien tarif : 4,00 €TTC
  - nouveau tarif : 5,00 €TTC
- Ciné à l'Abbaye :
  - nouveau tarif : 4,00 €TTC
- Produits boutique :
  - Porte-clés chevalier :
    - Ancien tarif : 1,50 €TTC
    - Nouveau tarif : 2,00 €TTC
  - Porte-clés casque :
    - Ancien tarif : 2,00 €TTC
    - Nouveau tarif : 3,00 €TTC
  - Porte-clés cœur bois :
    - Ancien tarif : 3,20 € TTC
    - Nouveau tarif : 3,00 €TTC
  - Pot à crayon :
    - Ancien tarif : 6,90 €TTC
    - Nouveau tarif : 7,90 €TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.**

### **5.3 Ouverture du camping de La Baume aux saisonniers**

Le camping municipal de La Baume sera ouvert pour les travailleurs saisonniers en camping-cars à compter du vendredi 5 février 2010. D'ores et déjà, 5 emplacements sont réservés.

**La prochaine réunion est fixée au mardi 9 mars 2010 à 18h30 et sera principalement consacrée au vote des budgets 2010.**

Le Biot, le 17 février 2010  
La Présidente